

Séance du 30 septembre 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adhésion à l'association Réseau francophone des villes amies des aînés

Rapporteur : Monique Pourcelot

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans des actions de solidarité qui assurent le maintien du lien social autour des personnes âgées fragiles et isolées. C'est au titre de ces actions qui favorisent la lutte contre l'isolement et améliorent la qualité de vie des aînés que la Ville a obtenu le label « bien vieillir – vivre ensemble » en janvier 2010 décerné par le ministère des Affaires sociales et de la santé.

Dans le cadre de la démarche, la Ville s'est engagée dans une réflexion en y associant des aînés, des aidants familiaux, le Centre communal d'action sociale, le conseil des Aînés, le comité Ville pour tous, et l'ensemble des acteurs locaux concernés. Cette approche participative a permis de construire un nouveau plan d'actions dont les axes prioritaires sont : la lutte contre l'isolement des aînés (programme d'animation annuel, plan canicule, registre des personnes âgées), la reconnaissance de la place et du rôle de citoyens des aînés dans la ville (conseil des aînés, conseil de la vie sociale du logement-foyer des Imbergères), la dynamisation de nouvelles solidarités intergénérationnelles (Voisin-age, Rencontrons-nous), le développement d'initiatives dans des domaines transversaux qui favorisent l'amélioration de la vie quotidienne de nos aînés (le service d'aide et de soins à domicile, le logement-foyer, l'accès à un service de téléassistance, l'aide aux aidants, l'adaptation des équipements publics).

Face à la nécessité pour les villes de relever le défi du vieillissement de leur population est née l'initiative mondiale des villes amies des aînés, lancée en 2006 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter nos territoires à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement. Inscrite dans la démarche de l'OMS depuis le 16 mai 2014, la Ville s'engage à poursuivre cette politique qui encourage un vieillissement actif et citoyen et à entreprendre le cycle d'amélioration continue dans le cadre d'un réseau national et international.

L'association internationale Réseau francophone des villes amies des aînés, sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone le Réseau mondial des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé en favorisant les échanges d'information et de pratiques inspirantes entre les villes adhérentes.

Dans la mesure où la Ville s'engage de manière déterminée dans cette démarche, il semble nécessaire et pertinent qu'elle s'appuie sur des partenaires et adhère à un réseau qui favorise notamment les échanges d'expériences, de bonnes pratiques et l'obtention d'outils méthodologiques tel que le propose le Réseau francophone des villes amies des aînés.

La cotisation annuelle est fixée à 250 € pour les collectivités territoriales de 5000 à 20 000 habitants.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider l'adhésion de la Ville à l'association « Réseau francophone des villes amies des aînés » et de désigner son représentant au sein de cette association.